



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT SOCIAL 2026

Les aides financières divisent le taux de pauvreté par trois

Le nouveau rapport rendu public ce jour analyse la situation sociale de la population vaudoise entre 2012 et 2022 et évalue l'effet de la politique sociale du Canton. Il montre que la pauvreté a diminué pendant cette période et qu'en 2022, les aides financières octroyées permettent de diviser le taux de pauvreté par trois. Les prestations non monétaires, notamment les projets d'accompagnement social, ont également un impact positif en prévenant la précarisation. Le rapport s'intéresse aussi aux taux de non-recours aux prestations sociales et à ses raisons, en se basant entre autres sur une étude de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL|HES-SO), réalisée sur demande du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Le nouveau rapport social est le troisième après ceux parus en 2017 et 2011. A travers cinq chapitres, il décrit le système de protection sociale du canton, qui se compose de prestations monétaires et non monétaires, analyse et revisite la situation de la population vaudoise entre 2012 et 2022, évalue les effets de la politique sociale et revient sur sa solidité pendant la crise du COVID-19. Il traite également les phénomènes de non-recours aux prestations sociales. Les constats principaux du rapport social sont les suivants.

Une amélioration du niveau de vie et une réduction importante de la pauvreté

En analysant les types de ménage les plus courants dans la population (les personnes seules, les couples, les familles avec enfants, les femmes seules avec enfants et les seniors), le rapport social montre que le niveau de vie médian des Vaudoises et des Vaudois a progressé de 4.5% (en termes réels) entre 2012 et 2022. Le niveau de vie médian des seniors s'améliore de + 9%, celui des couples avec 1 ou 2 enfants de + 7.7% et celui des femmes seules avec 1 ou 2 enfants de + 4.1%. En revanche, le niveau de vie médian des personnes seules de moins de 65 ans diminue légèrement, de 1.4%.

Le rapport social constate aussi que la part de la population qui vit sous le seuil de pauvreté (minimum vital) a diminué, passant de 5 % à 3,9 % entre 2012 et 2022. En 2022, le taux de pauvreté absolue serait près de trois fois plus élevé sans le versement des aides financières allouées en fonction des besoins et de la situation financière de la personne (par exemple PC Familles, PC AVS/AI, subsides à l'assurance-maladie, revenu d'insertion). Avec le versement de prestations financières, le taux de pauvreté des femmes seules avec 1 ou 2 enfants est ainsi passé de 10.3% en 2014 à 8.6% en 2022. Sans ce versement, ce taux aurait atteint 24.8% en 2014 et 25.9% en 2022. Pour les personnes de 65 ans et plus, le taux de pauvreté est passé de 2.2% en 2012 à 1.6% en 2022 avec versement de prestations financières. Sans ce versement, il se serait élevé à 11.1% en 2012 et 11.8% en 2022.

Les prestations sociales préviennent la précarisation

Une politique sociale est efficace aussi parce qu'elle prévient la précarisation. En effet, les conséquences d'une non-sollicitation ou d'une sollicitation trop tardive des soutiens par une personne en situation de vulnérabilité ont un impact important sur elle-même et sa famille (pour sa situation sociale et sa santé) et la collectivité (en termes de coûts). Différentes prestations non monétaires sous forme d'accompagnement social – par exemple dans le cadre de la [politique de la vieillesse Vieillir2030](#) et du [programme Vaud pour vous](#) – permettent de détecter, informer et orienter les personnes vulnérables avant la dégradation de leur situation.

Le non-recours aux prestations sociales

Le rapport social s'intéresse aussi aux phénomènes du non-recours et publie, pour la première fois, des chiffres. Ils varient, en fonction de l'aide financière, entre 22% et 30%. Le Canton de Vaud est le premier canton en Suisse qui a mis en place un instrument pour mesurer le non-recours et suivre son évolution. Il a été développé via une étroite collaboration entre le DSAS et Statistique Vaud.

Pour mieux comprendre les raisons du non-recours, le DSAS a mandaté l'Observatoire des précarités de la HETSL afin de mener une étude qualitative auprès de potentiels bénéficiaires du revenu d'insertion et de professionnelles et professionnels du secteur. Publiée aujourd'hui, l'étude révèle que le non-recours est lié à de multiples facteurs à la fois individuels et structurels. On peut citer entre autres la non-connaissance du revenu d'insertion et de ses modalités d'accès, la peur de la stigmatisation, le ressenti face aux contrôles jugés excessifs ou encore la charge administrative importante à assumer, surtout en cas de situations complexes.

Avec ce nouvel indicateur de non-recours et les résultats de cette étude, le Canton dispose des informations nécessaires pour pouvoir renforcer davantage l'accessibilité des prestations sociales en complément à ce qui existe déjà à travers la politique Vieillir2030, le programme Vaud pour vous et la [hotline cantonale Centrale des solidarités](#) (0800 30 30 38).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 26 février 2026

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat, [021 316 50 04](tel:0213165004)

DSAS, Fabrice Ghelfi, directeur général, Direction générale de la cohésion sociale, [021 316 51 44](tel:0213165144)

Prof. Emilie Rosenstein, responsable de l'Observatoire des précarités, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL|HES-SO), [021 651 03 03](tel:0216510303)